

LES ÉMEUTES URBAINES DE L'ÉTÉ 2023

Analyses sociologiques

Rapport réalisé et présenté par
Le CESDIP (UMR 8183)

FÉVRIER 2026

SYNTHÈSE



INSTITUT
ROBERT BADINTER
Études et recherches
sur le droit et la justice

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche réalisée avec le soutien de l'Institut Robert Badinter en co-financement avec l'IHEMI. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs et autrices. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de l'Institut.

1. Problématique et objectifs de la recherche

Par lettre de mission du 31 juillet 2023, les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'intérieur et de la justice ont confié au CESDIP une recherche sur les émeutes urbaines survenues fin juin et début juillet 2023 en vue de :

- déterminer les caractéristiques socio-démographiques des auteurs (sexe, âge, nationalité, lieu de naissance, lieu de résidence, lieu d'interpellation, niveau d'étude, activité, antécédents judiciaires),
- étudier les motivations des personnes concernées, leurs rapports aux institutions, ainsi que les raisons de leur engagement dans les violences.

La difficulté majeure de la demande tient à ce que les « personnes concernées » sont, dans un sens restrictif, les « auteurs » identifiés comme tels par les institutions répressives (services interpellateurs, puis judiciaires) et, dans un sens plus large, mais qui épouse les ambitions de la lettre de mission, les « émeutiers ». Or, les « auteurs » ne sont qu'une fraction très réduite des « émeutiers », en raison de tous les filtres liés à la décision d'interpeller, la décision de placer en garde à vue, puis la décision de déférer. Par ailleurs, les éléments réunis par les autorités de poursuite ou de jugement sur les « auteurs » sont trop précaires pour renseigner avec rigueur sur les motivations, les rapports aux institutions, les raisons de l'engagement.

Cette indétermination des publics concernés a amené le CESDIP à déployer deux modalités d'enquête, quantitative (sur les données policières et judiciaires nationales) et qualitative (sur un échantillon de huit villes distinctes), afin de dépeindre au mieux les caractéristiques et les motivations des participants aux violences urbaines qui se sont déroulées en France à la suite de la diffusion des images du tir policier qui a coûté la vie au jeune Nahel Merzouk à Nanterre.

Les enquêtes ont été menées au cours des années 2023 et 2024 par une équipe constituée de François Brasdefer, Benoît Demir, Renaud Epstein, Antoine Jardin, Fabien Jobard, Coline Köves, Jacques de Maillard, Julien Noble et Thibaud Richard.

2. Méthodologie de la recherche

Deux méthodologies ont été employées :

1/ Une enquête quantitative multivariée, qui consiste en deux volets distincts :

- Une analyse des territoires sur lesquels se sont produits des événements identifiables par la statistique « violence urbaine » du ministère de l'Intérieur, qui permet d'identifier les profils des communes touchées. L'unité d'analyse est la commune. L'analyse a consisté ici en une recherche des facteurs prédictifs, toutes choses égales par ailleurs, des communes touchées par des « violences urbaines » au sens du ministère de l'Intérieur.
- Une analyse de la réponse judiciaire, qui permet non seulement d'en comprendre les logiques, mais aussi d'identifier les populations appréhendées par les forces de l'ordre et traitées par la justice. L'unité d'analyse est la juridiction.

- Dans un premier temps, l'analyse a eu pour fin de repérer la trace des « émeutes » (qui ne sont pas une catégorie pénale) dans la statistique judiciaire.
- Dans un second temps, l'analyse s'est attachée à consisté à repérer, au moyen d'une analyse géométrique des données, les diverses configurations mêlant à la fois caractéristiques des personnes, les affaires traitées et les juridictions, afin de donner un tableau le plus complet et synthétique du traitement judiciaire du phénomène.

2/ Une enquête qualitative, déclinée sur 8 villes distinctes (les unes avec des événements émeutiers, les autres sans événements émeutiers), de manière à produire une analyse locale multi-située des dynamiques émeutières, des motivations éventuelles des acteurs et des réponses par les institutions et les sociétés locales. Les outils employés à cette fin ont été de deux natures :

- Une analyse exhaustive de la presse régionale et locale sur les villes concernées.
- Des entretiens semi-directifs (n = 117) avec les acteurs les plus pertinents au regard de nos questionnements.

3. Présentation des terrains et des données

Les données utilisées dans la partie quantitative de la recherche sont d'abord les données du ministère de l'Intérieur, puis celles du ministère de la Justice, ainsi que les données les plus actuelles du recensement, collectées par l'Insee (échelle des communes).

Ministère de l'Intérieur. Nous avons travaillé sur plusieurs types de statistiques administratives.

- Les statistiques de « violences urbaines » telles que collectées sous cette appellation par le ministère.
- Les statistiques issues des logiciels de saisie des infractions constatées par les services de police et de gendarmerie, soit le Logiciel de rédaction des procédures police nationale et le Logiciel de rédaction des procédures gendarmerie nationale. Elles informent quant aux infractions et aux mis en cause, lorsqu'il y en a. Tout l'enjeu consiste ici à préciser quelles infractions se rapportent aux « émeutes », celles-ci n'étant pas constitutives d'une incrimination pénale. Nous avons retenu 20 ensembles d'infractions, tirés de la NFI – Nomenclature Française des Infractions développée en 2021 pour unifier les catégories policières et judiciaires (groupes, classes ou sous-classes d'infractions)¹.

Ministère de la Justice. Les données ici sont celles du SSER (Service de la statistique, des études et de la recherche) du ministère de la Justice : système statistique du ministère, trimestres 2, 3 et 4 de l'année 2023. L'étude des caractéristiques des auteurs et des orientations des dossiers selon le type d'affaires et la juridiction de traitement permet une

¹ Essentiellement toutes violences délictuelles ou criminelles ; menaces aux personnes ou aux biens ; atteintes aux dépositaires de l'autorité publique ou chargés de mission de service public ; rodéos motorisés ; destructions et dégradations volontaires ; incendies volontaires ; tous vols ; tous troubles ou infractions à l'ordre public ; toutes infractions à la législation sur les armes de catégorie A, B, C, D ou aux explosifs.

sociographie territoriale de la réponse pénale. Une liste des configurations territoriales a été produite en croisant le Tribunal Judiciaire de traitement des différentes infractions avec la nature des affaires (NATAFF). Nous avons ainsi comparé les caractéristiques de traitement, d'une juridiction à l'autre, pour un même type d'affaires. Réciproquement, il a été tenu compte des différentes natures d'affaire pour un même territoire. Ont été conservées dans cette analyse 733 configurations croisant tribunal judiciaire et type d'affaires, dès lors que le TJ présente *a minima* 10 individus mis en cause pour un même type d'affaires.

En ce qui concerne l'enquête qualitative, Huit cas (que nous avons anonymisés) ont été retenus pour permettre à la fois une comparaison entre un nombre relativement important de cas et une description dense des situations locales, à partir des récits croisés des protagonistes. Quatre critères ont présidé au choix de ces huit cas (voir tableau) :

(i) la diversité géographique : quatre villes de région parisienne (deux petite couronne (Banpro), deux de grande couronne (Banloin), quatre en région (deux Nord (Agglo), deux Ouest (Prov)) ;

(ii) la diversité socio-démographique (cf. infra), mais huit communes avec des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

(iii) la diversité politique : cinq PS, une divers-centre, une PCF, une LR ;

(iv) la diversité des intensités et temporalités des désordres : généralement trois/quatre jours, mais avec des niveaux d'affrontement et dégradations variables (de quelques feux de poubelles... à l'usage de tractopelle et incendies de commerces, cf. infra).

Région parisienne	Hors Ile-de-France
Banpro+ : PCF, émeute	Agglocap : PS, émeute
Banpro- : PS, émeutes très limitées	Agglomini : Divers-centre, émeutes limitées
Banloin+1 : LR, émeute	Prov+ : PS, émeute
Banloin+2 : PS, émeute	Prov- : PS, zéro émeute été 2023

Dans les huit communes, 117 entretiens ont été réalisés avec quatre catégories d'acteurs :

(i) Etat (police nationale (police nationale (PN)), gendarmerie nationale (GN), préfecture, pompiers) ;

(ii) Villes (élus, responsables administratifs, services sociaux, services techniques, services prévention-sécurité, police municipale (police municipale (PM))) ;

(iii) Professionnels et organisations sociales (bailleurs sociaux, professionnels du social, médiation) ;

(iv) Habitants et représentants (associations de quartiers, commerçants)

Les « émeutiers » n'ont pas été recherchés du fait du coût d'accès à cette population peu encline à se signaler comme telle et dont la fiabilité du témoignage peut se révéler très fragile. Nous avons donc privilégié l'accès aux adultes les plus proches possibles des émeutiers possibles. En revanche, les informations issues de la presse régionale et locale ont été systématiquement exploitées.

4. Principales conclusions de la recherche

1. Une trace évanescence dans les systèmes d'information

L'examen du flux des affaires traitées par les parquets suggère que le plus gros des affaires a été traité plus de deux mois après la survenue des événements, ce qui est une indication claire quant à la difficulté d'analyser ces événements au regard de la production judiciaire immédiate (défèvements ou comparutions immédiates). Au quatrième trimestre de l'année 2023, le volume particulièrement élevé des incendies volontaires traités par la justice suggère que les faits survenus à l'été continuaient d'être traités par les juridictions, en plus d'une persistance notable du phénomène. Du côté des données policières, les seules infractions qui enregistrent des variations notables durant la dizaine de jours d'émeutes sont les destructions ou dégradations de biens privés, à moindre titre les vols et les incendies.

Ces premiers résultats convergent, à partir de sources de données distinctes, en faveur d'une analyse différenciée des territoires touchés par les émeutes de l'été 2023, selon la nature des infractions commises, le profil des auteurs interpellés et les modalités de la réponse pénale. Toutes les juridictions n'ont pas les mêmes politiques pénales, ni les mêmes capacités d'interpeler ni de déférer, ni même les mêmes politiques au regard des mineurs impliqués. « La » réponse judiciaire aux émeutes, aussi rapide qu'elle fût, conformément aux instructions écrites délivrées par le ministre dès le 30 juin, est une réponse éclatée, diversifiée, segmentée, qui doit être analysée territoire par territoire.

2. Une sociographie (in)attendue des territoires touchés

Mises en regard des données du recensement, les communes que le ministère de l'Intérieur a estimé touchées par les émeutes se singularisent essentiellement par deux variables associées toutes choses égales par ailleurs : la faible proportion de ménages propriétaires de leur logement et, surtout, la proportion d'adultes inactifs non retraités. Dans ce dernier cas en effet, la probabilité de l'émeute est toutes choses égales par ailleurs multipliée par six entre les communes les moins dotées en inactifs non retraités et les communes les plus dotées en inactifs non retraités. Les territoires « émeutiers » sont donc caractérisés par une proportion élevée d'adultes désaffiliés, le plus souvent locataire (en parc public ou en parc privé).

Les autres variables communément associées à l'occurrence de violences urbaines ne sont jamais unilatéralement (ou linéairement) liées aux émeutes. Ainsi, la proportion de familles monoparentales, si elle est en moyenne positivement associée aux émeutes, toutes choses égales par ailleurs, ne l'est pas à titre égal selon son intensité : l'effet est curvilinéaire. De manière surprenante, c'est dans les communes où elle est le plus élevé que les émeutes ont été les moins nombreuses (toutes choses tenues pour égales par ailleurs). Autre exemple : la part des immigrés sur la commune n'est pas toujours positivement corrélée aux émeutes. Elle ne l'est qu'à partir d'une certaine concentration et ne l'est plus au-dessus d'une certaine concentration.

3. Dynamiques des émeutes : forte intensité et courte durée

Deux phénomènes qui ont favorisé le déclenchement des émeutes : la fin d'année scolaire, avec une tolérance scolaire plus forte pour l'absentéisme scolaire, la proximité du 14 juillet et l'importance des stocks de fusées disponibles. Dans les villes étudiées, rarement les épisodes émeutiers auront duré plus de deux nuits consécutives. L'ordre a été très vite

rétabli, démesurément plus vite qu'en 2005 – ceci constitue, plus encore que leur déclenchement, le trait majeur de l'épisode 2023.

La place centrale (et nouvelle à une telle échelle) des mortiers explique pour une bonne part l'extinction rapide des émeutes. Ne tenant pas plus de quelques heures (très intenses, durant lesquelles les mouvements des forces de l'ordre ont été très sérieusement empêchées), les stocks ont été rapidement épuisés et les protestataires n'ont pas su trouver de moyens de prolonger leur ascendant sur les forces de l'ordre.

L'autre élément, souligné par l'ensemble des acteurs (y compris associatifs), a été la très forte capacité répressive engagée : ampleur des effectifs policiers, diversité des formations constituées depuis une vingtaine d'années aux fins de gestion des violences urbaines, qualité et diversité des équipements tant offensifs que défensifs, coordination entre sécurité publique et sécurité civile (à Agglocap, un bureau « ordre public » de la préfecture fait le lien entre police nationale, Centre de Traitement de l'Alerte du SDIS et centre de supervision urbaine (CSU) de la Ville), capacité de surveillance par les CSU et par la présence sur les réseaux sociaux numériques, présence d'effectifs de soutien avec les polices municipales, très rapide réorganisation des services judiciaires avec réponse pénale très rapide. La vigilance des émeutiers à l'égard des réseaux de vidéosurveillance est notable (et démontre en quelque sorte leur efficacité supposée) puisque sur au moins une ville enquêtée les émeutiers ont d'abord procédé à la mise hors-circuit des caméras, pour ensuite sortir de leurs quartiers de résidence et gagner le centre-ville, pour assiéger la police municipale.

Une dynamique typique de l'émeute est celle ainsi résumée à Banpro+ : le premier soir, les interventions brèves et ponctuelles de police nationale dispersées sur des lieux de tension multiples et distants les uns des autres sont vues par certains acteurs locaux comme une absence de réaction : « Il n'y avait presque aucun policier. Le quartier a été complètement fermé, les caméras détruites et le centre social dégradé » (responsable service jeunesse). En l'absence d'intervention des forces de l'ordre, « les jeunes surenchérisaient ». « On a vu des voitures de policiers s'enfuir avec des jeunes qui courent derrière. Quand les jeunes ont attaqué le commissariat [de police municipale], il y avait que 3, 4, 5 ou 6 policiers à l'intérieur ». Toutefois, « Les ravitaillements de munitions sont arrivés après 1 ou 2 jours. Après, on était un peu plus confort » (commissaire de police). De surcroît, des renforts furent déployés dès le vendredi 30 juin, avec la Brigade de recherche et d'intervention de la Préfecture de police, en appui aux policiers et pompiers. L'émeute cessa alors.

Pourtant, les anticipations des autorités publiques ont été déjouées en maints endroits. En dehors des Hauts-de-Seine en effet, les autorités ont pensé que les révoltes consécutives à la vidéo de Nanterre se cantonneraient au voisinage de la ville. La simultanéité des émeutes dans des villes parfois fort éloignées la banlieue ouest de Paris semble avoir pris de court bon nombre de services de police. Par exemple, à Prov+, le premier soir, les acteurs ne font pas le lien avec les événements de Nanterre et imputent les voitures brûlées aux trafics de stupéfiants : « Je dis, j'espère qu'il n'y a pas de lien entre la mort de Nahel et cette voiture, et le DDSP dit : 'mais rien à voir on est sur le trafic de stupe' » (Maire). A Agglocap, l'intensité de l'événement a surpris la quasi-totalité des acteurs. Quelques acteurs de la prévention spécialisée avaient anticipé : c'est ce qui explique la présence des éducateurs de rue dès le

mercredi 27. A Banloin+2, dès premier soir, un appel à rassemblement vise à prendre le commissariat d'assaut après un rassemblement à la gare RER. Cet appel n'est pas pris au sérieux par les autorités policières, qui vont se retrouver débordées.

La place des réseaux sociaux (X, Tiktok, Telegram, Whatsapp) dans la dynamique des émeutes est contradictoire. Quatre dynamiques sont à l'œuvre :

(a) La mobilisation initiale est favorisée par le son de la vidéo de la mort de Nahel, dont il est dit qu'il fait entendre « je vais te shooter » et laisse peu de place au doute quant à l'intention homicide.

(b) Les réseaux sociaux favorisent la mobilité des émeutiers, notamment via des comptes publics créés anonymement (souvent supprimé post hoc) et Snapmap, pour géolocaliser et se regrouper très rapidement, y compris après dispersion par les forces de sécurité. Les réseaux ont permis le maintien des communications et échanges physiques en journée (par exemple, les échanges dans les collèges) ainsi que la coordination opérationnelle en soirée.

(c) Les réseaux sociaux ont été à l'origine de dégradations compétitives en donnant la possibilité aux émeutiers de produire et de diffuser leurs propres contenus numériques, autrement dit, de contrôler leur image en situation d'émeutes. Ce n'est toutefois pas un phénomène neuf : en 2005, une visibilité maximale était également recherchée, valorisée par les reportages télévisés ou les mentions, avec photos, dans la presse locale.

(d) Dans le même temps, les réseaux ont favorisé la transparence des intentions et des stratégies des groupes, peu de groupes d'ampleur n'étant pas également fréquentés par des proches des autorités municipales ou des policiers. Sans même évoquer la facilitation du travail d'élucidation judiciaire, l'apport des réseaux dans le travail de prévention des violences est considérable.

Enfin, la présence locale de points de vente de stupéfiants a souvent été évoquée par les interlocuteurs locaux pour expliquer la rapide fin des violences, mais il faut prêter à ces propos un crédit limité. D'une part en effet, ils étaient souvent tenus par les acteurs les plus éloignés des terrains locaux (par le maire plutôt que par le médiateur social), de surcroît sur un mode qui relevait plus de l'hypothèse théorique (sur le mode de : « on sait bien que tout cela nuit au commerce ») que de l'observation empirique (personne sur nos terrains n'a recueilli le témoignage d'acteurs du trafic qui auraient reçu des consignes de cessation des hostilités de la part de leurs chefs). D'autre part, ce sont souvent les mêmes acteurs qui expliquent que « les jeunes » furent, sitôt la vidéo de Nanterre diffusée, incontrôlables, inarrêtables, étanches à tout discours en provenance des adultes (animateurs, grands frères et intercesseurs de toutes sortes) et qui quelques quarts d'heure plus tard confèrent aux chefs des points de deal une autorité telle qu'ils peuvent se permettre de siffler la fin des hostilités.

4. Jeu d'échelles : du national au local

Pour l'ensemble des acteurs interrogés, la nature politique des violences ne fait aucun doute : c'est bien la diffusion des images (et du son) du tir policier à Nanterre qui a amené, de manière certes pas toujours simultanée, les jeunes dans les rues.

Toutefois, nous avons relevé l'articulation très fréquente d'une cause nationale (la violence policière dirigée contre les jeunes de banlieue et/ou les jeunes racisés) à des griefs locaux, paroissiaux. Ceux-ci sont souvent liés aux politiques municipales et notamment à l'action

des maires dans les quartiers relégués de leurs villes respectives. Le choix paradoxal de détériorer ou incendier un équipement de proximité utilisé par les familles voire par les jeunes eux-mêmes, s'explique souvent par la volonté de trouver dans ce geste réparation de décisions municipales que les jeunes du quartier, ou telle fraction d'entre eux, avaient trouvé injuste – l'emploi en trop faible nombre des jeunes du quartier, la nomination d'une direction non conforme aux attentes ou aux vœux des jeunes, ou d'une partie d'entre eux, etc. En ce sens, les émeutes nationales, autour de la mort de Nahel et des violences policières, ont ouvert des milliers de fenêtres d'opportunité dans les villes françaises pour faire valoir toutes sortes de griefs locaux.

Toutefois, les cibles privilégiées des émeutiers ont bien été les bâtiments de police (nationale ou municipale) et de gendarmerie, puis les mairies. Que ces bâtiments aient finalement été touchés, ou non, n'est pas le seul produit de l'ambition de s'en prendre à eux, mais aussi d'une évaluation des risques associés à leur prise à partie. Dans certaines villes, ces bâtiments étaient estimés trop sûrement protégés et ce sont alors des cibles de substitution qui ont été choisies, plus facilement accessibles. Au demeurant, l'étagement de la réaction répressive par ordres de priorité a favorisé cette hiérarchisation des cibles : lorsqu'elle était en jeu, la vie humaine appelait le gros des forces, puis les forces de l'ordre (bâtiments et agents), puis les bâtiments municipaux ou préfectoraux ou plus généralement publics, enfin les commerces privés.

La plupart des théâtres recensés ont été les quartiers de résidence des jeunes impliqués et de leurs familles. La connaissance du quartier mais aussi effet des tactiques des forces de l'ordre pour les contenir dans le quartier ont été déterminantes. La circulation entre les quartiers a varié considérablement : parfois avérée, parfois très faible. Les rivalités éventuelles entre les quartiers n'ont pas empêché la fédération des forces et des initiatives là où elle était possible. En zones urbaines denses, la proximité des grands arrêts de métro/grands axes de mobilité a joué un rôle central dans la circulation territoriale des émeutiers. La plus grande méfiance a été développée, au fil des entretiens, à propos des jeunes « venus d'ailleurs », une figure qui sert trop facilement l'intérêt des édiles locaux à présenter la colère des jeunes comme étant une colère venant d'ailleurs. Plus les entretiens étaient menés avec des acteurs de terrain, moins les « jeunes venus d'ailleurs » étaient évoqués.

5. Le nombre et le profil des émeutiers

L'estimation du nombre d'émeutiers est difficile. Si l'on se fonde sur le nombre de mis en cause pour l'ensemble des infractions NFI que nous avons retenues sur la période concernée, on peut estimer par soustraction des effectifs habituels de mis en cause un total d'environ 8000 personnes mises en cause (ce qui dépasse les chiffres des seuls gardés à vue, d'un peu plus de 4000).

La caractérisation du profil des émeutiers est rendue particulièrement difficile en raison du fait qu'être « émeutier » recouvre tout un ensemble de comportements possibles, pas forcément exclusifs les uns des autres au cours même de l'action. On a pu ainsi distinguer : (a) le jeune non engagé (plus ou moins indifférent, critique ou perplexe, plutôt sur les méthodes employées que sur les motivations de la colère) ;

(b) le spectateur passif (observe les événements par la fenêtre de son domicile et les commente au téléphone avec ses amis) ;

(c) le spectateur actif (dans la rue au moment des émeutes ; regarde, rit et applaudit, insulte les forces de l'ordre, s'enfuit très rapidement. Ne met pas le feu ni affronte les policiers) ;

(d) le jeune engagé (incendiaire et/ou affrontements avec la police).

Précisons encore une fois qu'il ne s'agit pas de catégories exclusives : un acteur peut épouser au cours d'une même soirée ou d'un jour à l'autre plusieurs rôles possibles.

Peu d'incertitude caractérise le genre des acteurs engagés : peu nombreuses ont été les filles et les femmes engagées dans les émeutes. Lorsqu'elles furent participantes, elles ont filmé, relayé des informations sur les réseaux sociaux, transporté du matériel, pris part aux pillages opportunistes. Une faible incertitude caractérise également la présence de militants anarcho-autonomes tels les black-blocs : ils n'ont été signalés, à raison, que dans la capitale régionale que nous avons enquêtée. Dans les autres cas, il semble que ces figures furent convoquées par les édiles locaux pour minimiser le rôle de leurs jeunes administrés dans les violences.

En revanche, l'incertitude est grande concernant les tranches d'âge des protestataires. D'abord, la difficulté à identifier les participants est patente (en raison de leur mobilité, du port de la capuche, de la faible connaissance de beaucoup de ces jeunes). Dans telle ville, l'âge passe de 12-15 à 14-40 ans selon les interlocuteurs : La responsable du pôle prévention de la délinquance, qui rapporte les propos de la police nationale, évoque des « mineurs âgés de 12 à 15 ans », ce que corrobore un élu de l'opposition qui parle de « mineurs de 15 ans, voire moins », mais cela tranche avec les propos d'autres acteurs locaux. Les émeutiers auraient 13 à 20 ans pour le responsable d'un club de foot, 12 à 20 ans pour la cheffe opérationnelle du CSU et 16 à 25 ans pour son responsable, le directeur de la police municipale. Pour d'autres encore, il n'y a pas de profil d'âge particulier. Le responsable d'une structure sociale évoque une tranche d'âge beaucoup plus large allant « de 14 à 40 ans ».

6. Les motivations : multiples et superposées

Il convient de rappeler le caractère ambigu du processus émeutier : « Loin de se résumer à une perspective mono-causale, réductible à un créneau restreint (" délinquance " vs. " politique "), le processus émeutier est poreux, ambigu, non unifié, de nature changeant : il autorise la jonction dynamique de logiques opposées et d'importances inégales » (Mohammed 2007). Dans cette perspective, nous avons identifié plusieurs rationalités sous-tendant l'engagement dans les désordres. Par " rationalité ", nous désignons un ensemble de comportements qui s'appuient sur un ajustement entre finalités et moyens. Autrement dit, parler de rationalités des comportements n'exclut pas la dimension émotionnelle. Il convient dès lors de rappeler deux points : il n'est pas toujours facile de donner du sens aux actions des émeutiers, qui mêlent émotions fortes et appréciations tactiques des situations (contre l'explication par l'irruption colérique) ; les différentes rationalités abordées ici ne s'excluent pas (on peut exprimer sa colère tout en y trouvant une dimension démonstrative).

Cette hétérogénéité explique en partie le choix des cibles ; en partie seulement, car ce choix est dicté par des conditions pratiques d'accessibilité des cibles au moindre risque. Par ailleurs, les cibles peuvent être des cibles indirectes, résultat d'un effet induit ou d'une propagation. Ainsi, à Prov+, les acteurs locaux de terrain ont appris auprès de jeunes impliqués, plusieurs mois après, que le but n'était pas d'incendier mais de piller le McDonald's. De son côté, le Centre de Loisirs a brûlé par propagation de feu de poubelles poussées contre sa façade, sans intention. A Agglocap, on a compté relativement peu de propagation des dégradations : des spectateurs ont alerté sur des feux, déplacé leur voiture, des émeutiers ont cherché à bloquer les routes et non à endommager les habitats, les professionnels (médiateurs, polices) ont centré leur action sur les incendies dangereux.

(a) Révolte et colère

La révolte repose sur le cumul d'expériences négatives dans le rapport avec la police, avec une très forte identification collective. Ici, reviennent de façon récurrente l'émotion, le choc moral, l'indignation suscitée par la vidéo. Le discours d'identification à Nahel (« ça aurait pu être moi ») ou encore la gravité de la mort et l'absence de sanction derrière (« permis de tuer ») sont fréquemment mentionnées. Les traces dans l'espace public des graffitis (Prov+) retrouvés pendant les premières nuits d'affrontement témoignent de cette rationalité : messages avec contenu politique (insultant les membres du gouvernement), expression d'un sentiment d'injustice (« justice nous-mêmes »), solidarité et identification (« Justice pour Nael 92 XX », qui signale l'alignement de Nanterre et du quartier du XXe arrdt de Paris) entre territoires. L'expression de colère politique explicite a été rare mais très claire dans l'une des villes (Agglocap) dans l'alliance avec les militants aguerris (antiracistes notamment).

Cette révolte et cette colère ont été nourries par une expérience quotidienne (entretiens avec adultes au plus près des jeunes) de frustration, d'injustice, de manque de considération, de bavures policières, de relégation sociale et de discrimination à l'emploi.

(b) Ludique et démonstrative

Nous avons également relevé les efforts faits pour rendre les événements ludiques dans un contexte de compétition honorifique au sein des quartiers mais aussi entre les quartiers. Dans beaucoup de territoires, les dynamiques d'affrontement et rivalités des quartiers ont été mises entre parenthèses pendant les émeutes. Il a pu s'agir de rendre les événements ludiques (classique de toute forme de mobilisation) : logique de jeu, de l'amusement entre soi et avec les réseaux sociaux (vol d'objets insolites ; vidéo de vols inhabituels (vol de perruques à Banloin+2), retouches de vidéos des émeutes pour ajouter un hélicoptère et coller à l'esthétique Grand Theft Auto (Prov+). Suivre ces vidéos amuse les spectateurs qui ne sont pas sur place, mais reconnaissent des amis, connaissances. C'est une dynamique de compétition honorifique au sein des quartiers qui apparaît, avec ses enjeux symboliques et réputationnels.

(c) Économique et utilitaire

Les émeutes permettent des opportunités économiques de tous ordres : produits de luxe à biens de consommation courante et produits de nécessité (avec parfois justification morale) ; usage personnel à revente. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'importance des tabacs : alimentation des circuits de revente de cigarettes ou jeux à gratter.

(d) Règlement de contentieux

Plus rarement, les engagements émeutiers ont été sous-tendus par des contentieux individuels ou collectifs, avec la police mais aussi le voisinage, les commerces... Dans une ville étudiée, un contentieux interpersonnel a été réglé par arme à feu, dans le tumulte général. Dans une autre, des dégradations visant des bâtiments relevant ou supposés relevant de la mairie, notamment une épicerie réputée ouverte grâce à des fonds municipaux. Dans une autre encore, une seule installation municipale visée, celle objet d'un lourd contentieux sur l'emploi local. Les graffitis en marge laissent peu de doute sur le caractère parochial du conflit : -« (prénom du maire) : TUEUR, POINTEUR, MENTEUR. VIRE KK1 TU VERRAS ». -« BZ TA MERE (nom du maire) DEMISSION FDP FIN 2026 » -« (initiales du maire) LE PIRE MAIRE DE FRANCE TROP MAUVAIS AVEC CES AGENTS » -« OU SONT T ELU MERDE SALE CHIEN QUI BAISE (directrice cab) (initiales du maire) PETITE BITE ».

Ces diverses rationalités se combinent plutôt qu'elles ne s'opposent, voire se succèdent en fonction des séquences. Dans l'une des villes, la dynamique émeutière est très clairement indexée, dans un premier temps, à la colère collective : la première nuit, le commissariat n'est défendu que *in extremis* et concentre ainsi toutes les forces émeutières<. Seuls deux tabacs sont pillés. Le deuxième soir, la reconstitution de stocks imposants de munitions des forces de l'ordre, l'arrivée d'un escadron de gendarmerie mobile et le volume des effectifs revenus au service éloignent rapidement les vellétés des assaillants, qui de leur côté ont épuisé leurs ressources en armes de longue portée. D'autres tabacs sont pillés, ainsi qu'un premier grand centre commercial (rationalité acquisitive) Au troisième soir, seuls des pillages et des destructions (avec une dimension occasionnelle de fraude à l'assurance) sont recensés (rationalité acquisitive, rationalité économique).

5. Pistes de réflexion ouvertes par la recherche

L'enquête que nous avons menée ouvre diverses pistes pour la recherche.

La première répond à notre volonté originelle, qui consistait à collecter les dossiers judiciaires d'affaires désormais closes déposés dans les juridictions des villes que nous avons étudiées. A cela plusieurs bénéfices attendus. Tout d'abord, ces dossiers renseignent sur les profils des acteurs impliqués et permettent de recouper ou d'invalidier les propos recueillis en enquête qualitative auprès des acteurs locaux. Au passage, des informations peuvent être éventuellement recueillies non pas sur les motivations des auteurs d'infraction (qui ont tout intérêt, dans ces circonstances, à se dire délinquant d'opportunité ou présents sur les lieux par affinité avec les camarades ou par pure curiosité), mais sur les modes d'approvisionnement, les modes d'information, les savoir-faire, etc. Ensuite, l'étude de ces dossiers permet d'entrer dans les logiques procédurales qui ont été celles des

diverses juridictions étudiées, afin de comprendre pourquoi telle infraction classée sans suite en tel ressort fait l'objet d'une alternative aux poursuites dans tel autre et d'une audience correctionnelle dans tel autre.

Une autre piste, voisine, consisterait à organiser une campagne d'entretiens auprès des condamnés pour « faits d'émeute » ayant exécuté leur peine ou bien auprès des personnels judiciaires chargés de leur suivi, notamment les conseillers de probation et d'insertion, ou encore de protection judiciaire de la jeunesse. Par ce biais, nous pourrions peut-être plus précisément avoir accès aux motivations, aux savoirs, réseaux et savoir-faire pré-existants aux émeutes, auprès d'interlocuteurs plus directement acteurs des violences protestataires. Dans le même ordre d'idées, interroger les entourages des personnes condamnées (notamment les parents, les oncles et tantes, qui auront pu de leur côté avoir participé aux émeutes de 2005), permettrait de compléter l'approche territoriale que nous avons privilégié dans le rapport par des approches plus centrées sur les acteurs.

Une troisième piste ouvre sur le domaine des répertoires d'action des émeutiers, dont nous avons vu qu'ils avaient donné à cet épisode émeutier un visage tout à fait particulier. En l'espèce, un travail spécifique pourrait être mené sur les mortiers. Quels sont les circuits d'approvisionnement ? Qui sont les acheteurs ? A quelles fins sont stockés ces moyens ludiques ? Par ce biais, c'est un pan non négligeable de l'économie des violences urbaines qui serait mis au jour, avec un gain de connaissance tout particulier dans le domaine de la circulation monétaire entre acteurs protestataires et acteurs non directement impliqués dans les violences de rue.

En réponse à une demande formulée au 31 juillet 2023 par les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'intérieur et de la justice, une équipe du CESDIP a mené une recherche en vue de : déterminer les caractéristiques socio-démographiques des acteurs des émeutes de l'été 2023 et d'étudier les motivations des personnes concernées, leurs rapports aux institutions, ainsi que les raisons de leur engagement dans les violences.

La recherche s'est déployée sur deux terrains. Un terrain quantitatif, à partir des données administratives des ministères de l'Intérieur et de la Justice, qui ont permis de décrire la dynamique temporelle des émeutes et de restituer le contexte de survenue de la plupart d'entre elles. Un terrain qualitatif, qui a consisté en un peu moins de 120 entretiens menés dans huit villes (agglomération parisienne et hors agglomération parisienne), auprès des acteurs institutionnels ou associatifs qui étaient au plus proche des sites concernés et nous ont éclairé sur les participants aux émeutes et leurs actions.

Les résultats de cette recherche montrent d'abord que les émeutes sont avant tout associées à la proportion de ménages désaffiliés dans les communes concernées : ces émeutes sont des émeutes de la misère. Ils ont également montré la motivation doublement politique des protestations. Ces émeutes motivées par un événement politique, un homicide policier contre un jeune Arabe, dans lequel se reconnaît une bonne part de la jeunesse de banlieue, s'articulent très vite à des griefs locaux ou parochiaux, invisibles à l'échelle nationale. L'articulation des opportunités tactiques, des stocks de moyens offensifs et des griefs locaux a donné une tournure chaque fois singulière, selon les villes, aux événements, qui du fait de l'organisation actuelle des forces répressives en France n'ont duré que quelques nuits (deux ou trois selon les villes) dans les communes concernées.



Courrier postal

Institut Robert Badinter
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Venir dans nos locaux

47 bis, rue des Vinaigriers
75010 Paris

contact@institutrobertbadinter.fr
institutrobertbadinter.fr



INSTITUT ROBERT BADINTER **Études et recherches sur le droit et la justice**

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la justice - IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues.

Groupe d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités internationalement reconnues.